



N° 2433-2011/ARR/DC/SPHC

Date du : 28/12/2011

**Rapport
au
président de l'assemblée de la province Sud**

OBJET : inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques du phare de Gouaro situé sur le lot n° 20 pie, commune de Bourail

PJ: un projet d'arrêté

En 2005, la direction de la culture de la province Sud a présenté à la commission des sites et monuments historiques une liste prévisionnelle de bâtiments à protéger dans laquelle apparaissait le phare de Gouaro.

La commission des sites et monuments historiques a émis un avis favorable à l'inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques lors de sa séance du 16 novembre 2011.

Le propriétaire, la Nouvelle-Calédonie, a rendu un avis favorable à cette mesure de protection par courrier en date du 2 mars 2012.

Tel est l'objet du présent arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.